

Michel Louis Lévy

Au premier semestre 2003, deux événements importants ont concerné la politique énergétique de la France :

- la loi du 3 janvier 2003, « relative aux marchés du gaz et de l'électricité et au service public de l'énergie », a ouvert le marché du gaz naturel à la concurrence, en application de la directive européenne du 22 juin 1998 ;
- la tenue du « débat national sur l'énergie » a préparé le dépôt d'un nouveau projet de loi d'orientation de la dite politique énergétique.

S'agissant d'anciens monopoles publics, parler simplement d'« ouverture à la concurrence » est sans doute trop restrictif ; celle-ci ne s'entend qu'accompagnée de dispositions destinées à organiser la régulation du marché ainsi que la pérennité du service public. La nouvelle loi, dont la préparation a bénéficié des enseignements acquis lors de l'ouverture préalable du marché de l'électricité, et aussi de ceux tirés des expériences étrangères, est commentée dans le premier article de ce numéro annuel, le second la replaçant dans le contexte de l'Union européenne.

Quant au débat national sur l'énergie, présenté dans le troisième article, il a mis sur la place publique, entre autres perspectives

- le renchérissement inévitable des prix du pétrole et du gaz ;
- la nécessité de repenser entièrement, sur le moyen terme, l'isolement thermique des bâtiments, ainsi que les formes de la demande de transports ;
- l'obligation de réduire considérablement les émissions nettes de gaz carbonique.

Sur ce dernier point, les pouvoirs publics ont adopté l'objectif de « diviser par quatre nos émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050 » et de mobiliser pour cela tout le secteur productif, énergie, industrie et agriculture. Le quatrième article de ce numéro est consacré à un scénario visant un objectif voisin, un peu plus contraignant cependant parce que plus resserré dans le temps : « diviser par trois en trente ans nos émissions de gaz carbonique ». Comme on verra, ce scénario donne une large place au bois et aux biocarburants d'origine végétale. Voilà l'utilité des débats nationaux : affûter ses arguments pour les débats internationaux.